

20 mar 2021 -08:56

Appartient à Conseil des ministres du 19 mars 2021

Covid-19 : prolongation de la procédure de distanciation sociale pour la remise d'envois recommandés

Sur proposition de la ministre de la Poste Petra de Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger temporairement la procédure concernant la distanciation sociale pour la remise des envois recommandés et à valeur déclarée, dans le cadre de la crise du coronavirus

Dans le cadre de la crise du coronavirus, il a été décidé de suspendre l'exigence de signature pour réception d'envois recommandés. Le but étant d'assurer le bon fonctionnement et la continuité des services postaux, tout en respectant les règles de distanciation sociale. La Covid-19 continue toutefois de circuler au sein de la population, imposant une prolongation de la suspension jusqu'au 30 juin 2021, avec effet rétroactif à partir du 1er septembre 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be